

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Bergeronnes tenue à la salle du conseil de l’édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le 13 mai 2024 à 19 h 00 sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Martin Simard, conseiller siège numéro 1
 Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
 Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
 Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
 Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
 François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière
 trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour; ⁽⁴⁵⁹¹⁾
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024; ⁽⁴⁵⁹²⁾
4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024; ⁽⁴⁵⁹³⁾
5. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 5.1. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 5.2. Suivi des grands dossiers;
 - 5.3. Prochaine séance;
6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
7. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :
 - 7.1. Nomination d’un maire suppléant; ⁽⁴⁵⁹⁴⁾
 - 7.2. Adoption d’une Politique de gestion des documents et archives; ⁽⁴⁵⁹⁵⁾
 - 7.3. Festival de la chanson de Tadoussac – Lettre d’appui; ⁽⁴⁵⁹⁶⁾
 - 7.4. La Société canadienne de la Croix-Rouge – Renouvellement de l’entente de services aux personnes sinistrées; ⁽⁴⁵⁹⁷⁾
 - 7.5. L’Odyssée artistique – Demande d’appui pour l’achat d’équipements; ⁽⁴⁵⁹⁸⁾
 - 7.6. Office municipal d’habitation (OMH) des Bergeronnes – Nomination d’un membre du conseil et d’un deuxième représentant des citoyens au conseil d’administration ⁽⁴⁵⁹⁹⁾
 - 7.7. Renouvellement du contrat de travail du directeur des travaux publics et directeur général adjoint; ⁽⁴⁶⁰⁰⁾
 - 7.8. Embauches saison estivale 2024; ⁽⁴⁶⁰¹⁾
 - 7.9. Parc national des Dunes-de-Tadoussac; ⁽⁴⁶⁰²⁾
8. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 8.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d’avril 2024; ⁽⁴⁶⁰³⁾
 - 8.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d’avril 2024; ⁽⁴⁶⁰⁴⁾
9. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :
 - 9.1. Octroi d’un contrat pour l’achat et la pose de compteurs d’eau; ⁽⁴⁶⁰⁵⁾
 - 9.2. Chemin St-Pierre –Travaux de réfection; ⁽⁴⁶⁰⁶⁾
 - 9.3. Base Plein-air – Toilettes chimiques; ⁽⁴⁶⁰⁷⁾

10. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :

10.1. Nomination d'un nouveau membre pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);⁽⁴⁶⁰⁸⁾
11. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR :

11.1. Camping Bon-Désir – Embauches saison estivale 2024;⁽⁴⁶⁰⁹⁾
12. DOSSIERS SALLE DE QUILLES :
13. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :

13.1. Vélos électriques – Approbation des modifications au projet;⁽⁴⁶¹⁰⁾
14. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
15. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE :

15.1. Club Plein-Air Le Morillon – Lac-à-l'épaulé⁽⁴⁶¹¹⁾

15.2. Gymkhana de Sacré-Cœur – Demande d'aide financière⁽⁴⁶¹²⁾
16. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :

16.1. Renouvellement de l'adhésion à l'Association forestière Côte-Nord⁽⁴⁶¹³⁾
17. CORRESPONDANCE;
18. AFFAIRES NOUVELLES;
19. PÉRIODE DE QUESTIONS;
20. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président d'assemblée constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

24-05-4591

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

24-05-4592

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

24-05-4593

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 avril 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

Séance ordinaire du 10 juin 2024 à 19 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

24-05-4594

Nomination d’un maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 116 du *Code municipal*, le conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l’absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant actuel, Jean-Sébastien Naud, prend fin lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de nommer un nouveau maire suppléant pour les six prochains mois;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE Christian Bernard Oyourou soit nommé maire suppléant de la Municipalité des Bergeronnes pour les six prochains mois;

QUE son mandat se terminera lors de la séance ordinaire du mois de novembre 2024.

24-05-4595

Adoption d’une Politique de gestion des documents et archives

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 6 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap.A-21.1), tout organisme public visé aux paragraphes 4 ° à 7 ° de l’annexe de la loi doit adopter une politique de gestion de ses documents actifs et semi-actifs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est un organisme public visé au paragraphe 4° de l’annexe de cette loi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes reconnaît que l’ensemble de ses documents représente un actif informationnel riche et que ces documents contribuent à la réalisation de la mission de la Municipalité et à la constitution de sa mémoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire établir ses orientations en matière de gestion des documents et des archives depuis leur création ou réception jusqu’à leur élimination ou versement aux archives permanentes par le biais d’une politique de gestion;

CONSIDÉRANT QU’un projet de *Politique de gestion des documents et archives* a été déposé lors de la séance extraordinaire du 29 avril 2024;

CONSIDÉRANT QUE ladite *Politique de gestion des documents et des archives* expose le cadre légal sur lequel elle s'appuie, le champ d'application, les objectifs, les principes directeurs et les rôles et responsabilités du conseil municipal et des employés municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal adopte la *Politique de gestion des documents et des archives* telle que déposée à la séance du 29 avril 2024.

24-05-4596

Festival de la chanson de Tadoussac – Lettre d'appui

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la chanson de Tadoussac désire mettre à niveau ses équipements techniques et logistiques;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui du Festival de la chanson de Tadoussac n'amène aucun engagement financier de la part de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal appuie le Festival de la chanson de Tadoussac dans sa demande de financement au programme de *Soutien à la vitalisation* de la MRC de la Haute-Côte-Nord pour la mise à niveau de ses équipements techniques et logistiques.

24-05-4597

La Société canadienne de la Croix-Rouge – Renouvellement de l'entente de services aux personnes sinistrées

ATTENDU QUE l'entente de services aux personnes sinistrées avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (SCRR) prend fin le 29 mai 2024;

ATTENDU QUE les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3) et le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1);

ATTENDU QUE la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

ATTENDU QUE la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU QUE la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique pour préparer et mettre en œuvre les services aux personnes sinistrées lors de sinistres et gérer l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du *Code municipal du Québec*, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité des Bergeronnes renouvelle l’entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne pour une période de deux ans avec renouvellement automatique d’une année supplémentaire;

D’autoriser le maire et la direction générale à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente de services à intervenir entre les parties.

24-05-4598

L’Odyssée artistique – Demande d’appui pour l’achat d’équipements

CONSIDÉRANT QUE L’Odyssée artistique désire acquérir des équipements afin d’améliorer et de développer son offre culturelle régionale;

CONSIDÉRANT QUE les équipements acquis pourront être prêtés aux organismes sans but lucratif et municipalités de la région;

CONSIDÉRANT QUE l’organisme souhaite déposer une demande d’aide financière auprès de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la demande d’appui de L’Odyssée artistique n’amène aucun engagement financier de la part de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal appuie L’Odyssée artistique dans sa demande de financement pour l’acquisition d’équipements.

24-05-4599

Office municipal d’habitation (OMH) des Bergeronnes – Nomination d’un membre du conseil et d’un deuxième représentant des citoyens au conseil d’administration

CONSIDÉRANT QU’un siège est vacant pour un membre représentant des citoyens au sein du conseil d’administration de l’Office municipal d’habitation des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT QU’il y a également lieu de remplacer Jean-Sébastien Naud, conseiller, à titre de représentant élu au sein de ce conseil d’administration;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE nommer Luc Gilbert pour siéger au conseil d’administration de l’Office municipal d’habitation des Bergeronnes à titre de représentant des citoyens, pour un mandat de 2 ans;

DE nommer Hervé Gaudreault, conseiller, pour siéger au conseil d’administration de l’Office municipal d’habitation à titre de représentant élu.

24-05-4600

Renouvellement du contrat de travail du directeur des travaux publics et directeur général adjoint

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de Dave Gagné, directeur des travaux publics et directeur général adjoint, venait à échéance le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le contrat de travail du directeur des travaux publics et directeur général adjoint soit renouvelé aux conditions et modifications entendues entre les deux parties;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le renouvellement du contrat du directeur des travaux publics et directeur général adjoint.

24-05-4601

Embauches saison estivale 2024

CONSIDÉRANT QU’il est nécessaire de pourvoir aux postes saisonniers pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé une liste de recommandations d’embauches suite au processus de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte les recommandations d’embauches déposées par la direction générale :

- Dave Lévesque au poste de responsable du Hangar festif à compter du 14 mai 2024;
- Suzanne Doré au poste de préposée au kiosque touristique à compter du 20 mai 2024;
- Nathalie Tremblay au poste de préposée au kiosque touristique à compter du 13 juin 2024;
- Benjamin Gaudreault dans un poste étudiant hybride de préposé au kiosque touristique et aide à la voirie à compter du 22 juin 2024;

QUE les conditions d'embauche soient celles entendues entre les deux parties;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer les différents contrats de travail de ces personnes.

24-05-4602

Parc national des Dunes-de-Tadoussac

CONSIDÉRANT la demande d’appui provenant de la Municipalité de Tadoussac en date du 29 avril 2024 pour la création du projet de Parc national des Dunes-de-Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac souhaite assurer la mise en valeur et la protection du secteur des dunes de Tadoussac;

CONSIDÉRANT QUE le secteur des dunes de Tadoussac est un endroit de prédilection régional;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la Municipalité des Bergeronnes appuie la Municipalité de Tadoussac dans le projet de création du Parc national des Dunes-de-Tadoussac;

QUE la Municipalité des Bergeronnes demande que l’utilisation du Parc national des Dunes-de-Tadoussac soit gratuite pour les résidents du secteur B.E.S.T. (Les Bergeronnes, Les Escoumins, Sacré-Cœur et Tadoussac).

24-05-4603

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois d’avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter la liste des comptes, telle que présentée et d’autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et douze cents (132 981,12 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d’avril 2024 :

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-un dollars et douze cents (132 981,12 \$).

24-05-4604

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois d’avril 2024

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D’accepter la liste des comptes telle que présentée et d’autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme de six mille six cent quatre-vingts dollars et vingt-trois cents (6 680,23 \$).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d’avril 2024:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de six mille six cent quatre-vingts dollars et vingt-trois cents (6 680,23 \$).

24-05-4605

Octroi d’un contrat pour l’achat et la pose de compteurs d’eau

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit établir un règlement de taxation volumétrique de consommation d’eau pour les immeubles non-résidentiels afin de profiter de programmes de subventions pour la mise aux normes de l’eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé par appel d’offres sur invitation auprès de deux entreprises spécialisées de la région pour l’achat et la pose des compteurs d’eau pour les immeubles non-résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les temps requis, soit :

Entreprise	Coût par compteur d’eau – achat et installation (taxes incluses)
Plomberie Conrad Martel	754,52 \$ chaque compteur
Plomberie Stéphane Bergeron	1065,73 \$ chaque compteur

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la soumission conforme la plus basse, soit celle présentée par l’entreprise Plomberie Conrad Martel pour la pose de compteurs aux immeubles non résidentiels au montant de 754,52 \$ par compteur (achat et installation);

QUE la Municipalité assume le paiement de la facture de Plomberie Conrad Martel, pour la redistribuer par la suite à chacun des propriétaires des immeubles non-résidentiels visés.

24-05-4606

Chemin St-Pierre –Travaux de réfection

CONSIDÉRANT QUE l’état du chemin St-Pierre demande certains travaux de réfection;

CONSIDÉRANT QUE ce chemin est le seul accès possible pour plusieurs propriétaires de lots;

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise un budget de 4 000 \$ pour les travaux de réfection du chemin St-Pierre;

QUE le conseil autorise le financement à même les fonds recueillis du Programme d'amélioration de la voirie locale (PAVL).

24-05-4607

Base Plein-air – Toilettes chimiques

CONSIDÉRANT QUE la base plein air est un endroit de plus en plus achalandé;

CONSIDÉRANT QU'il y aura des activités festives organisées par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons sanitaires et environnementales, il y a lieu de procéder à l'installation de toilettes chimiques;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE la municipalité procède à la location de deux (2) toilettes chimiques auprès de l'entreprise Sani-Manic Côte-Nord;

Que le conseil accorde un budget de deux mille sept cent quarante dollars (2 740,00\$) par mois, taxes en sus, pour la location et l'entretien de ces équipements pour la période du premier juin au quinze septembre 2024 (15 semaines);

Que le conseil accorde un budget de mille cent vingt dollars (1 120,00\$) pour la mobilisation et la démobilisation des toilettes chimiques.

24-05-4608

Nomination d'un nouveau membre pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est régi par le Règlement n° 2018-124 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2018-124, tel qu'amendé, prévoit que le CCU doit être constitué de 5 membres, soit 1 membre du conseil nommé par le conseil et 4 membres déterminés et choisis par le conseil parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat de chaque membre du comité est de deux ans et que ce mandat est renouvelable, conformément à l'article 5 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une candidature après l'appel fait à la population par le biais de l'Info municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE nommer madame Annie Bégin pour siéger à titre de résidente sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans.

24-05-4609

Camping Bon-Désir - Embauches saison estivale 2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de pourvoir aux postes saisonniers pour le bon fonctionnement du camping pour la saison 2024;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a déposé une liste de recommandations d'embauches après le processus de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte les recommandations d'embauches déposées par la direction générale pour le camping Bon-Désir :

- Anick Gagnon au poste de coordonnatrice;
- Lucie Girard au poste d'agente d'accueil et responsable de l'entretien ménager;
- Guillaume Gauthier (étudiant) au poste agent d'accueil;
- Renaud Bouchard au poste temporaire de contremaître (durée d'un mois);
- Langis Gagnon au poste de contremaître et gardien de nuit;
- Gérard Lessard au poste de gardien de sécurité et proposé à l'entretien et la maintenance du terrain;
- Michel Charest au poste de préposé à l'entretien ménager;
- Patrick Gauthier (étudiant) au poste de préposé à l'entretien ménager;

QUE les conditions d'embauche soient celles entendues entre les deux parties;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer les différents contrats de travail aux conditions et modalités prévues entre les parties.

24-05-4610

Vélos électriques – Approbation des modifications au projet

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de la phase 1 du projet Vélos électriques en libre-service n'a pu se réaliser en totalité dû au désistement du partenaire Vélo E-Go censé assumer la gestion des ressources matérielles et humaines;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications ont été apportées au projet afin qu'il puisse voir le jour en 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil s'engage à participer au projet Vélos électriques en libre-service et à assumer 10% des coûts représentant une somme de dix-neuf mille huit cents dollars (19 800 \$);

QUE le conseil autorise le dépôt des modifications à la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

24-05-4611

Club Plein-Air Le Morillon – Lac-à-l'épaulé

CONSIDÉRANT QUE le Club Plein-Air Le Morillon désire organiser un Lac-à-l'épaulé;

CONSIDÉRANT QUE le Club a déposé une demande pour utiliser gratuitement les PODS et avoir l'exclusivité de la Salle communautaire du camping les 19 et 20 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les dates proposées correspondent à une période de faible achalandage touristique;

CONSIDÉRANT QUE le personnel est en nombre réduit à cette période;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Club Morillon puisse organiser un Lac-à-l'épaule sur le site du camping Bon-Désir les 19 et 20 octobre 2024;

QUE les PODS soient disponibles gratuitement pour les participants de l'activité;

QUE le Club Morillon soit responsable du ménage complet des locaux, salle de toilettes, douches et PODS utilisés après l'activité.

24-05-4612

Gymkhana de Sacré-Cœur – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été acheminée par la Municipalité de Sacré-Cœur pour l'édition 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte la demande d'aide financière faite par la Municipalité de Sacré-Cœur au montant de cent dollars (100 \$).

24-05-4613

Renouvellement de l'adhésion à l'Association forestière Côte-Nord

CONSIDÉRANT QU'une offre de renouvellement d'adhésion annuelle a été acheminée par l'Association forestière Côte-Nord pour l'année en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil accepte de renouveler son adhésion annuelle auprès de l'Association forestière Côte-Nord pour l'année en cours au montant de cinquante dollars (50 \$).

PÉRIODE DE QUESTIONS

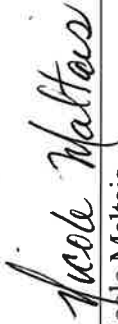
SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le président d'assemblée déclare la réunion close à 20h11.

Signé

Nathalie Ross, maire



Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».